

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 73 Subventions (92.000 euros) à 15 structures au titre des aides aux projets musicaux

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur de la musique, je vous propose de soutenir des projets musicaux portés par des structures professionnelles proposant des créations musicales dans le cadre de résidences, de concerts ou de festivals musicaux à Paris.

L'objectif est de développer sur tout le territoire des projets participant à la structuration de la scène musicale parisienne et de faciliter la diffusion de concerts et spectacles musicaux de qualité auprès d'un large public.

Toutes les esthétiques musicales sont éligibles à une aide, qu'il s'agisse des musiques actuelles (chansons, jazz, musiques du monde, etc) ou des musiques dites savantes (baroque, classique, contemporain, etc).

Seuls les projets répondant aux critères d'éligibilité (respect de la réglementation, professionnalisme, ancrage parisien, exclusion de dépenses non artistiques ou de projets d'édition musicale) ont été étudiés et présentés devant une commission d'experts indépendants en musique.

Il vous est ainsi proposé de soutenir les 15 projets musicaux suivants, ayant reçu un avis favorable de la commission d'experts, et portés par 15 structures qui rencontrent les objectifs de politique culturelle que nous défendons :

L'association La zède pour l'organisation des représentations de l'opéra de science-fiction « Chute libre » au Cirque Électrique (20e) : 4.500 euros ;

L'association Collectif Medz Bazar pour les concerts du quintet Collectif Medz Bazar dans trois salles parisiennes : 8.000 euros ;

L'association Drugstore Malone pour la présentation de créations du flutiste Joce Mienniel dans le cadre du festival Feria : 10.000 euros ;

L'association Fleurs Noires pour la présentation des créations de l'ensemble de tango Fleurs Noires au 360 Paris Music Factory (18e) : 8.000 euros ;

La société Laurent Carrier Diffusion pour le concert du Robinson Khoury Quintet au Pan Piper (11e) : 2.000 euros ;

L'association Les P'tits Cailloux du Chemin pour la présentation du répertoire de la chanteuse Ellinoa au Pan Piper (11e) : 3.000 euros ;

L'association Pégazz et l'Hélicon pour l'organisation des concerts du grand ensemble du guitariste Paul Jarret au Sunset (1er) et au Studio de l'Ermitage (20e) : 8.000 euros ;

L'association Rue des Balkans pour les concerts du trio Modular du batteur Srdjan Ivanovic au Sunset (1^{er}) et au Studio de l'Ermitage (20e) : 3.500 euros ;

L'association Umlaut pour la présentation de l'œuvre la "Zodiac Suite" de la musicienne afro-américaine Mary Lou Williams au Théâtre de l'Aquarium (12e) : 10.000 euros ;

L'association A.Tempo (Association trans-Européenne de Musique Pro-Orchestrale, pour son projet de concerts-enregistrements de concertos de Mozart avec la pianiste Dana Ciocarlie, à la salle byzantine, Institut culturel roumain (7e) : 7.000 euros ;

L'association Almagiva, pour la présentation de son concert « Mistura » au théâtre Dunois (13e) : 2.000 euros

L'association Centre de Musique Médiévale de Paris, pour la création de son spectacle « La dure bataille d'amour » au musée de Cluny, musée national du Moyen-Âge (5e) : 4.000 euros.

L'association Ensemble Nouvelles Portées, pour son projet « Orchestre à Votre Portée - parcours découverte de l'orchestre et création originale de Karol Beffa » au Ground Control (12e) : 9.000 euros ;

Les Agents Réunis, pour son projet de concerts « Culture Autrement - Les jardins musicaux des Épopées » dans les squares et jardins (11e et 12e) : 8.000 euros ;

L'association Nouvelle Société des Apaches, pour son projet de résidence, « Façades – création collective participative en résidence » au théâtre de l'Athénée Louis Jouvet (8e) : 5.000 euros

Sur les 23 dossiers soumis à la commission d'experts pour avis, 8 projets (correspondant à 26% des demandes de financements) étaient portés par des artistes homme(s), 5 projets (soit 20% des demandes de financements) par des artistes femme(s), et 10 projets (soit 54% des demandes de financements) par des équipes mixtes. Les 15 projets retenus permettront de soutenir 6 projets dirigés par des hommes pour 38% des financements, 4 projets dont la direction artistique est assurée par des femmes pour 21% des financements et 5 projets dirigés par des équipes mixtes pour 41% des financements.

Compte tenu de la qualité de ces projets musicaux et de leur intérêt pour la vitalité de la scène musicale parisienne, je vous propose d'attribuer à ces structures 15

subventions pour un montant total de 92.000 euros afin de contribuer à leur réalisation et à la présentation de spectacles musicaux à un large public dans des salles parisiennes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer .

La Maire de Paris

2023 DAC 73 Subventions (92.000 euros) à 15 structures au titre des aides aux projets musicaux.

Le Conseil de Paris,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles, article 1-2 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2023 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de 15 subventions à 15 structures au titre des aides aux projets musicaux ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée à l'association La zède, 5 rue d'Eupatoria 75020 Paris, pour l'organisation des représentations de l'opéra de science-fiction « Chute libre » au Cirque Électrique (20e). Paris Asso 202106 - 2023_06188

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Collectif Medz Bazar, 56 rue de la Réunion 75020 Paris, pour les concerts du quintet Collectif Medz Bazar dans trois salles parisiennes. Paris Asso 202001 - 2023_06196

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Drugstore Malone, 37 rue des Chevaux d'Antan 91210 Draveil, pour la présentation de créations du flutiste Joce Mienniel dans le cadre du festival Feria. Paris Asso 183675 - 2023_06217

Article 4 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Fleurs Noires, 90 avenue de Saint-Ouen 75018 Paris, pour la présentation des créations de l'ensemble de tango Fleurs Noires au 360 Paris Music Factory (18e). Paris Asso 186359 - 2023_05348

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à la société Laurent Carrier Diffusion, 29 rue Véron 75018 Paris, pour la présentation du nouveau répertoire du Robinson Khoury Quintet au Pan Piper (11e). Paris Asso 188799 - 2023_06246

Article 6 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Les P'tits Cailloux du Chemin, 1 rue Grande 91150 Ormoy-la-Rivière, pour la présentation du répertoire de la chanteuse Ellinoa au Pan Piper (11e). Paris Asso 192003 - 2023_06159

Article 7 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Pégazz et l'Hélicon, 14 rue Irénée Blanc 75020 Paris, pour l'organisation des concerts du grand ensemble du guitariste Paul Jarret au Sunset (1er) et au Studio de l'Ermitage (20e). Paris Asso 178061 - 2023_06166

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'association Rue des Balkans, 9 rue des Balkans 75020 Paris, pour l'organisation des concerts du trio Modular du batteur Srdjan Ivanovic au Sunset (1^{er}) et au Studio de l'Ermitage (20e). Paris Asso 202109 - 2023_06169

Article 9 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Umlaut, 95 rue des Poissonniers 75018 Paris, pour la présentation de l'œuvre la « Zodiac Suite » de la musicienne afro-américaine Mary Lou Williams au Théâtre de l'Aquarium (12e). Paris Asso 183120 - 2023_06278

Article 10 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association A.Tempo (Association Trans-Européenne de Musique Pro-Orchestrale, 4 avenue de Champaubert 75015 Paris, pour son projet de concerts-enregistrements de concertos de Mozart avec la pianiste Dana Ciocarlie, à la salle byzantine, Institut culturel roumain (7e). Paris Asso 190543 - 2023_06179

Article 11 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Almaviva, 10 bis rue Lamartine 75009 Paris, pour la présentation de son concert « Mistura » au théâtre Dunois (13e) dans le cadre du programme « Étonnez vos oreilles ». Paris Asso 94462 - 2023_06000

Article 12 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Centre de Musique Médiévale de Paris, 47 rue Bobillot 75013 Paris, pour la création de son spectacle « La dure bataille d'amour » au musée de Cluny, musée national du Moyen-Âge (5e). Paris Asso 5324 - 2023_06193

Article 13 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Ensemble Nouvelles Portées, 324 rue Saint-Martin 75003 Paris, pour son projet « Orchestre à Votre Portée - parcours découverte de l'orchestre et création originale de Karol Beffa » au Ground Control (12e). Paris Asso 185381 - 2023_06224

Article 14 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Les Agents Réunis, 4 rue Küss 75013 Paris, pour son projet de concerts « Culture Autrement - Les jardins musicaux des Épopées » dans les squares et jardins (11e et 12e). Paris Asso 127561 - 2023_06247

Article 15 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Nouvelle Société des Apaches, 42 rue Marcel Sembat 94140 Alfortville pour son projet de résidence, « Façades – création collective participative en résidence » au théâtre de l'Athénée Louis Jovet (8e). Paris Asso 194307 - 2023_06255

Article 16 : La dépense correspondante, soit 92.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.